

Rapport du jury – Session 2023-2024 – Académie de Nice

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES

La certification complémentaire en langues vivantes étrangères est ouverte aux personnels enseignants des Premier et Second degrés, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation et aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, aux enseignants contractuels du second degré de l'enseignement public employés par CDI et aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Elle permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum en langue étrangère, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence¹.

L'objectif de ce rapport est double

- ✓ établir un bilan des épreuves de Certification Complémentaire en Langues vivantes étrangères conduites à la session 2023-2024 ;
- ✓ formuler des conseils pour des futurs candidats.

I BILAN

1. Répartition des candidats Premier et Second degré

DNL	INSCRITS	ABSENTS	ADMIS	REFUSES
TOTAL	161	13	123	25
%		8,07	76,40	15,53
TOTAL 1D	70	7	56	7
% 1D		10,00	80,00	10,00
TOTAL 2D	91	6	67	18
% 2D		6,59	73,63	19,78

¹ [Note de service du 16 juillet 2019 parue au B.O. n°30 du 25 juillet 2019](#)

Le nombre de candidats inscrits à la session 2023-24 illustre l'intérêt croissant pour l'enseignement d'une discipline intégré à une langue étrangère puisqu'il passe dans le premier degré de 49 en 2022-23 à 64 en 2023-24 et de 49 à 86 pour le second degré.

2. PROFIL DES CANDIDATS

Les candidatures enregistrées à la session 2023-2024 dans le second degré sont représentatives d'un large panel de disciplines de l'enseignement général et professionnel (Arts plastiques, Education musicale et chant choral, EPS, Histoire-Géographie, Mathématiques, SES, SVT, Sciences-Physiques et chimie, économie-gestion, documentation, lettres-histoire, mathématiques-sciences, STMS, SII, Hôtellerie-restauration, biotechnologie SBSSA).

Qu'ils enseignent à l'école, au collège ou au lycée, qu'ils aient acquis une expérience de la DNL ou soient totalement novices, les candidats ont en commun l'ambition de faire valider un niveau de langue, d'une part et de connaissance des enjeux et stratégies de l'enseignement d'une DNL en LVE, d'autre part. Ils ont pour objectif d'accompagner dans leur établissement la mise en place de dispositifs renforcés en langues (EMILE, DNL, LCE, Sections Européennes, binationales, ou internationales) et de développer des projets d'ouverture européenne au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

3. CONSTATS ET ATTENTES DU JURY

Le jury a reçu des candidats extrêmement bien préparés tant sur le plan linguistique que didactique. A contrario, il arrive encore quelques fois que certains candidats n'aient qu'une connaissance très approximative de ce en quoi consiste une DNL ou qu'ils semblent découvrir le format de l'épreuve.

a. LE DOSSIER

Non soumis à notation, le dossier constitue néanmoins avec l'exposé initial la base de l'entretien. Il doit être transmis au service des Certifications Complémentaires au moment de l'inscription².

Le jury en prend connaissance en amont de l'épreuve et peut ainsi s'appuyer sur le récit du parcours personnel et professionnel du candidat afin d'approfondir au cours de l'entretien certains aspects de son expérience. Les dossiers déposés cette année vont de la simple lettre de motivation au projet complet et détaillé de séquences pédagogiques en français ou en langue étrangère. Sans exiger un travail aussi exhaustif, le jury ne saurait trop conseiller de mener, à l'aide de cet écrit, un véritable travail préalable d'analyse de son parcours en lien avec les enjeux de l'enseignement de sa discipline

² <https://www.ac-nice.fr/certification-complementaire-121609>

en LVE ; le candidat sera ainsi mieux à même de réagir aux sollicitations du jury pendant la phase d'entretien.

b. APTITUDE DES CANDIDATS A S'EXPRIMER EN LANGUE ETRANGERE

L'exposé mené par le candidat en langue étrangère permet d'apprécier la qualité de sa pratique langagière. Il s'agit pour le candidat de proposer une langue de bonne facture tant sur le plan morphosyntaxique que phonologique. Le jury s'attache à vérifier 'la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement'³. Il arrive parfois que le delta entre le niveau présenté et le niveau attendu soit minime mais malheureusement bien réel au regard des descripteurs du CECRL⁴. Il est important de souligner que certains candidats ayant obtenu une note inférieure mais proche de la moyenne lors de sessions précédentes ont été reçus cette année, grâce à une exposition renforcée à la langue cible au cours de l'année et à un entraînement accru en expression. Ceci, nous l'espérons, doit constituer une incitation forte à persévérer.

Au cours de l'exposé ou des échanges, le jury valorise les candidats capables de s'auto-corriger spontanément. Il arrive que certains candidats mémorisent tout ou partie de l'exposé ce qui dénote le sérieux de la préparation et est apprécié. Pour autant, le jury s'attachera à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec spontanéité.

c. L'ENTRETIEN

Il va de soi que sans attendre une analyse d'expert, le jury apprécie l'aptitude des candidats à présenter avec une relative précision les bénéfices de l'enseignement d'une DNL en LVE dans le développement et l'acquisition de compétences et de connaissances tant dans leur discipline qu'en LVE.

L'entretien est l'occasion pour le candidat de donner à voir sa capacité à se projeter dans une situation d'enseignement de DNL et ce quel que soit son parcours et son expérience. On attend qu'il soit capable de fournir des exemples de situations d'enseignement menées, observées ou imaginées à l'école, en collège ou en lycée avec un degré de précision suffisant.

Il arrive régulièrement que des candidats n'ayant jamais expérimenté l'enseignement de la DNL parviennent à donner des gages de leur capacité à élaborer un projet pédagogique cohérent et efficace grâce aux lectures réalisées, à l'observation de séances de pairs, à une réflexion personnelle construite.

Le jury a apprécié l'exposition de projets d'exploitation, même succincts, d'un ou plusieurs documents. Toutefois, la présentation ne doit pas se réduire à une simple description du cours mais s'inscrire dans une démarche qui donne l'occasion d'échanges visant à justifier les choix opérés et ouvre le champ des possibles quant aux mises en œuvre en classe. Nous précisons ici que les candidats ont la liberté de se présenter avec un exemple de séquence mais ils n'auront pas la possibilité de projeter ou de visionner des documents.

³ [Note de service du 16 juillet 2019 parue au B.O. n°30 du 25 juillet 2019](#)

⁴ [Volume complémentaire du CECRL](#)



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

d. CONNAISSANCE DES TEXTES OFFICIELS

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les textes qui régissent l'enseignement de la DNL et plus spécifiquement pour les professeurs du second degré les différents dispositifs d'enseignement renforcés en LVE ainsi que les évaluations associées.

- [Les enseignements européens et internationaux](#)
- <https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-cecrl>

II Conseils aux futurs candidats

a. PENDANT L'ÉPREUVE

- Par les questions qu'il pose, le jury cherche à amener le candidat à approfondir sa réflexion. Elles sont autant de pistes pour aider à prendre du recul. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses mais autant d'occasions de montrer sa capacité à définir les enjeux de l'enseignement d'une discipline en LVE et à concevoir des stratégies d'enseignement,
- Si les notes synthétiques sont autorisées, le jury déconseille fortement de les lire ; elles constituent un appui au déroulé de la présentation que le candidat ne peut consulter que très ponctuellement,
- S'autoriser ponctuellement à chercher ses mots, à hésiter, à se tromper et à se corriger pour reprendre le fil de son discours et le préciser.

b. EN AMONT DE L'ÉPREUVE

- Vérifier le format de l'épreuve et s'entraîner à une prise de parole continue et en interaction,
- Préparer cette prise de parole avec l'appui d'un dossier construit et cohérent,
- Consolider son niveau de langue par la fréquentation de ressources en VO, L'accompagnement des collègues de langue pourra s'avérer précieux,
- Se rapprocher de la DRAREIC ou de France Education International (FEI) afin de connaître les opportunités de mobilités (SLAM, ALPI...),
- Participer à des mobilités notamment si elles sont organisées au sein de l'établissement (job shadowing grâce à un éventuel consortium Erasmus), encadrer des échanges ou des stages à l'étranger, ainsi qu'à des mobilités virtuelles au travers la plateforme eTwinning,
- Dans la mesure du possible, assister à des séances de cours de langues vivantes ou à des séances de cours menées par des collègues de DNL, s'intéresser aux documents supports choisis et à leur exploitation, observer les stratégies de mise au travail des élèves,
- Interroger la notion d'interculturalité et de changement de point de vue induit par une approche en LVE au cœur de l'enseignement de sa discipline,
- Mener un travail de recherche et de veille afin d'alimenter les corpus de séquences de documents authentiques dont les sources doivent toujours être clairement identifiées,
- Consulter les sites des différentes disciplines, les ressources pédagogiques (guides) présentes sur EDUSCOL ,



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Avoir réfléchi, de manière approfondie à la façon de mettre le document à la portée des élèves, notamment être capable de repérer les points de blocage à l'accès au sens en fonction des acquis des élèves, développer des techniques pour lever ces difficultés, transmettre aux élèves ces techniques afin de les rendre autonomes.

Pour conclure, la Certification Complémentaire en LVE constitue un examen exigeant car il doit garantir aux élèves et aux familles la qualité des apprentissages tant d'un point de vue linguistique que didactique. Le taux de réussite de cette session (76,4%) montre que le corps des professeurs des premier et second degrés de l'académie de Nice recèle un potentiel très important à même de soutenir l'effort national⁵ et académique de renforcement de l'apprentissage des langues en direction de tous les publics d'élèves et en particulier de ceux qui n'ont que l'école pour développer un parcours plurilingue et pluriculturel. Se préparer à la Certification Complémentaire et l'obtenir doit pouvoir aussi s'inscrire dans un projet pluriannuel ; un échec n'étant qu'une étape avant l'obtention et nous terminons donc ce rapport par une invitation appuyée à persévérer pour les uns et à oser pour les autres.

⁵ Cf les préconisations nationales en faveur d'un développement des DNL, notamment au collège ([circulaire de décembre 2022](#))